

Avis public



**PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER DE 2026)**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le projet de règlement intitulé *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2026)* sera présenté pour adoption à la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 8 décembre 2025 à 19 heures**.

QUE ce projet de règlement prévoit, à compter de son entrée en vigueur, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de 3,93¢ par 100 \$ d'évaluation, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, le tout sujet à ajustement;

QUE l'adoption de ce règlement implique un transfert aux arrondissements (taxe spéciale) de cette portion de l'espace fiscal initialement perçue par la Ville de Montréal (taxe générale), pour permettre aux arrondissements d'en disposer localement selon leurs besoins et leur réalité;

QUE le présent avis ainsi que le projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ». Toute personne qui en fait la demande peut en obtenir une copie. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 868-4561.

FAIT à Montréal, ce 1 décembre 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Julie Faraldo-Boulet